

REGLEMENTS FINA - MAITRES

Le programme des Maîtres doit promouvoir la bonne forme, l'amitié, la compréhension et la compétition par la natation, le plongeon, la Natation synchronisée, le Water-polo et la Natation en Eau Libre, entre les concurrents ayant 25 ans au moins.

MGR 1 Les Membres doivent enregistrer les concurrents Maîtres dans une catégorie spéciale pour chacune des cinq disciplines reconnues. Un concurrent qui s'inscrit en Maîtres dans une discipline donnée conserve son droit, sans restriction, de participer dans d'autres compétitions.

MGR 2 Outre les exceptions spécifiques aux dispositions des Règlements et Règles de la FINA, l'ensemble des Règlements et règles de la FINA s'appliqueront aux compétitions des Maîtres.

MGR 3 Les engagements individuels de personnes affiliées à un club sont acceptés. Un nageur ou une équipe ne peut représenter une nation ou une Fédération.

MGR 4 L'âge requis est celui atteint au 31 décembre de l'année de la compétition.

MGR 5 La Fédération organisatrice des Championnats du monde des Maîtres de la FINA doit payer les frais de transport et de séjour d'un membre du Bureau de la FINA.

MGR 6 Les droits d'engagement seront fixés par le pays qui organise la compétition, mais ils doivent être soumis à la FINA pour approbation.

MGR 7 Pour les championnats du monde des Maîtres, le Comité de Direction consistera en un Bureau de liaison, représenté par le Président et le Secrétaire Honoraire du Comité des Maîtres et les autres Membres du Bureau et du Comité d'Organisation.

MGR 8 Les concurrents des Maîtres doivent connaître la nécessité d'être bien préparés et médicalement en bonne santé avant de s'engager dans les compétitions des Maîtres. Ils assumeront la pleine responsabilité des risques inhérents à la participation à de telles compétitions. Du fait de leur engagement, ils doivent accepter de dégager la FINA, la Fédération Nationale Organisatrice et le Comité Organisateur de toute forme de responsabilité pour des accidents qui peuvent entraîner la mort, une blessure ou une perte de bien. Les formulaires d'engagement contenant un avertissement sur ces risques et un dégagement de responsabilité pour accident doivent être signés par chaque concurrent des Maîtres.

REGLEMENT DE LA NATATION DES MAITRES

MSW 1 GROUPES D'AGE

MSW 1.1 Epreuves individuelles : 25-29, 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60-64, 65-69, 70-74, 75-79, 80-84, 85-89, 90-94 ... (cinq groupes d'âge dans ces tranches d'âge sont imposés)

MSW 1.2 Relais : A organiser en fonction de l'âge total des membres de l'équipe en années entières. Les groupes d'âge des épreuves de relais sont les suivants : 100-119, 120-159, 160-199, 200-239, 240-279, 280-319, 320-359, et ... (des tranches de 40 ans sont imposées).

MSW 2 DATE DETERMINANT L'AGE

Pour tout ce qui concerne les Records du monde des Maîtres et les compétitions des Championnats du Monde des Maîtres, l'âge du concurrent doit être celui atteint au 31 décembre de l'année de la compétition.

MSW 3 REGLEMENT TECHNIQUE DE NATATION

Le Règlement de la Natation s'appliquera aux Maîtres, sauf dans les cas suivants

MSW 3.1 Les groupes d'âge et les sexes peuvent être combinés pour qu'aucun nageur n'ait à nager seul et que les couloirs puissent être remplis.

MSW 3.2 Au moment du départ en avant, le coup de sifflet du juge arbitre doit indiquer que les nageurs sont invités à prendre leur position sur au moins un pied à l'avant du plot de départ, au bord du bassin ou dans l'eau avec une main au contact du mur de départ.

MSW 3.3 Tout nageur partant avant que le signal de départ ait été donné par le starter doit être disqualifié.

MSW 3.4 Toutes les épreuves des Maîtres doivent se dérouler sur la base du classement au temps.

MSW 3.5 Les nageurs peuvent être autorisés à rester dans leur couloir pendant que d'autres nageurs concourent, jusqu'à ce que le juge arbitre leur demande de quitter la piscine.

MSW 3.6 L'ordre des nageurs par sexe est optionnel pour les relais mixtes.

MSW 3.7 La répartition des séries doit se faire à l'avance, avec en premier lieu les groupes d'âge les plus élevés, les séries les plus lentes nagées les premières au sein de chaque groupe d'âge. La répartition pour les épreuves de 400 mètres et plus peut être effectuée sur la plage de départ, du plus lent au plus rapide, indépendamment de l'âge.

MSW 3.8 Le comité d'organisation peut mettre en place des épreuves de 400 mètres, 800 mètres et 1500 mètres nage libre où deux (2) nageurs du même sexe nagent dans un même couloir. Un chronométrage individuel pour chaque nageur doit être assuré.

MSW 3.9 L'échauffement doit être supervisé.

MSW3.10 Un mouvement de pied de brasse est autorisé en papillon.

MSW 4 EPREUVES

Les épreuves suivantes peuvent être organisées pour chaque groupe d'âge.

MSW 4.1 Petit bassin (25m)

50, 100, 200, 400, 800, 1500 ni Nage Libre

50, 100, 200 Dos

50, 100, 200 Brasse

50, 100, 200 Papillon

100, 200, 400 Quatre Nages Individuelles

Relais 4 x 50 m Nage Libre

Relais 4 x 50 m 4 Nages

Relais mixtes 4 x 50 m Nage Libre (2 femmes et 2 hommes) Relais mixtes 4 x 50 4 Nages (2 femmes et 2 hommes)

MSW 4.2 Grand bassin (50m)

50, 100, 200, 400, 800, 1500 m Nage Libre

50, 100, 200 Dos

50, 100, 200 Brasse

50, 100, 200 Papillon

200, 400 Quatre Nages Individuelles

Relais 4 x 50 m Nage Libre

Relais 4 x 50 ni 4 Nages

Relais mixtes 4 x 50 m Nage Libre (2 femmes et 2 hommes) Relais mixtes 4 x 50 4 Nages (2 femmes et 2 hommes)

MSW 4.3 Il n'est pas nécessaire d'organiser toutes les épreuves ci dessus mentionnées dans une même rencontre. Cependant, chaque groupe d'âge se doit d'inclure les épreuves les plus courtes de Nage Libre, Dos, Brasse et Papillon sans oublier le Quatre Nages individuelles et les relais.

MSW 5 RELAIS

Les relais doivent être composés de quatre (4) nageurs affiliés au même club. Aucun nageur n'est autorisé à représenter plus d'un club.

MSW 6 RECORDS

Les Records du Monde des Maîtres pour toutes les épreuves citées à la règle MSW 4 pour les deux sexes dans chaque groupe d'âge doivent être reconnus et conservés au 1/100 de seconde (2 décimales) et selon les dispositions citées sur le formulaire de demande d'homologation. Les Records du Monde peuvent aussi être enregistrés en chronométrage manuel au 1/100 de seconde (2 décimales selon la règle SW 11.3)

MSW 6.1 Les demandes d'homologation pour les Records du Monde des Maîtres doivent être soumises sur le formulaire officiel de la FINA par la personne concernée pendant une période de soixante jours après la fin de l'épreuve.

MSW 6.2 Les Records du monde ne peuvent être établis que lors d'une rencontre Maîtres sanctionnée par un Membre.

MSW 7 Les nageurs qui ont été disqualifiés doivent être mentionnés dans la liste des résultats avec le motif codé de la disqualification.

MSW 8 Un nageur ne peut concourir qu'une seule fois par épreuve de relais.